GESTIONNAIRE DE PAIE

Intitulé de la formation :	- Titre Professionnel Gestionnaire de paie / Niveau 5
Emploi :	**Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :** - Les entreprises des secteurs privé et public, marchand et non marchand. - Le Gestionnaire de paie, au sein des moyennes et grandes entreprises, est rattaché suivant les organisations de travail, à la direction comptable et financière, à la direction des ressources humaines, avec le plus souvent dans l'une ou l'autre situation, un service dédié appelé "pôle social". - Le Gestionnaire de paie au sein d'un cabinet d'expertise comptable est fréquemment rattaché à une cellule paie ou à une entité dédiée. - Le Gestionnaire de paie travaillant chez un prestataire en paie réalise le traitement pour des entreprises ou des cabinets d'expertise comptable. **Les types d'emplois accessibles sont les suivants :** - Gestionnaire de paie - Gestionnaire de paie et de l'administration du personnel - Collaborateur paie - Comptable spécialisé paie - Gestionnaire de l'administration du personnel et de la paie - Assistant de gestion et d'administration du personnel - Gestionnaire de paie et administration sociale - Responsable paie, social - Chargé de la paie - Technicien paie - Assistant paie - **Possibilités d'évolution :** - Responsable Paie - Responsable RH - Autres fonctions d'encadrement
Compétences visées :	1. Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie 2. Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle
Prérequis :	- Etre titulaire du niveau de qualification inférieur au titre professionnel visé - OU avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le métier visé - Satisfaire aux exigences du positionnement proposé par l'organisme de formation

Objectifs :	**En fin de formation, être capable de :** - Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute - Garantir les calculs des cotisations sociales en paie - Traiter les informations impactant la rémunération nette - Evaluer les événements particuliers liés au temps de travail - Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ - Contrôler les données issues du traitement de la paie
Durée :	- 7 mois ; soit 789 heures de formation
Modalités d'accès :	- Exclusivement en ligne et à distance
Délai d'accès :	- Selon la planification de l'organisme de formation
Tarif :	- 2 990 euros HT (non-assujetti à la TVA ; article 293 B du CGI)
Contact :	- M. LOPES aescformation@gmail.com - 06 83 36 44 23
Méthodes utilisées :	- Classe virtuelle - Situations problème - Travaux de groupe - Retours hebdomadaires - Entretiens individuels - Accompagnement à la préparation de l'examen
Modalités d'évaluation :	- Sommative sur les rendus individuels - Formative sur les classes virtuelles - Certificatives sur la session d'examen
Accessibilité aux PSH [1] :	- Evaluation de la faisabilité des mesures d'adaptation en fonction du handicap durant l'analyse de la demande - Entretien avec le Référent handicap sur les adaptations possibles, si nécessaire pour : Le suivi de la formation en ligne et/ou la participation à la session d'examen
Financement :	- CPF si formation éligible - Autofinancement - Autre source (fonds publics ou privés)

[1] Personnes en situation de handicap